

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DES TRAVAUX DE CREATION LA LIAISON SOUTERRAINE ROUTE D'ARPAJON ANGLE RUE CERFEUILLE

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

CONSIDÉRANT que les travaux de branchement électrique nécessitent une interdiction temporaire de stationner, de dépasser, et une vitesse limitée,

ARRETE N°51-ST-25

ARTICLE 1 : La Société **TERKA 3 ET 5 Rue Lavoisier 77400 Lagny Sur marne, EHTP 69 Impasse Mac Gaffey 34070 Montpellier** est autorisée à créer une tranchée pour raccordement électrique Route d'Arpajon angle de cerfeuille jusqu'au 16 route d'Arpajon 91340 OLLAINVILLE.

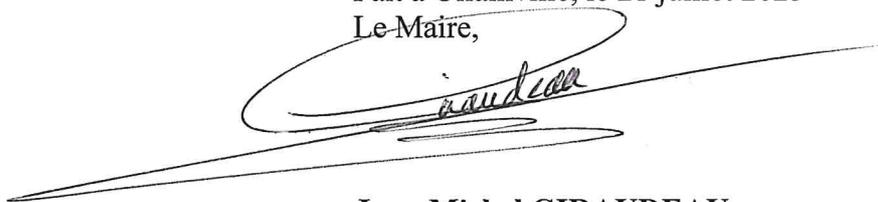
ARTICLE 2 : Les travaux auront lieu à partir du 25 septembre 2025, pour une durée de 60 jours

ARTICLE 3 : L'entreprise se charge de mettre en place la signalisation pour une interdiction de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds, et une vitesse limitée à 30km/h, ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ÉGLY,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'OLLAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la société **TERKA ,EHTP**
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Ollainville, le 21 juillet 2025

Le Maire,



Jean-Michel GIRAUDEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : CHEMLA Prénom : Alexy
 Dénomination : TERCA / EHTP Représenté par : CHEMLA Alexy / ERIC ROLLAND
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 TERCA: 3 et 5 Rue Lavoisier, 77400 Lagy sur Marne (France)
 EHTP: 69 Impasse Mac Gaffey, 34070 Montpellier (France)
 Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : alexy.chemla@terca.fr erolland@ehtp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D152 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : 5 Extension : Nom de la voie : Route D'Arpajon angle rue cerfueille
 jusqu'au 16 Route d'arpajon
 Code postal 91340 Localité : Ollainville

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : travaux de création la liaison souterraine à 225 kV entre le poste RTE des loges (Saint-Germain-lès-Arpajon) et le site client ECLAIRION (Bruyères-le-chatel) sur environ 10 klm pour le compte de RTE.
 Date prévue de début des travaux : 25/09/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60 Jours

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
Voir les plan de balisage ci joint
.....
.....

Autres prescriptions :
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 17/07/2025

Nom : CHEMLA Prénom : Alexy Qualité : Conducteur de Travaux



Le 21 juillet 2025

RTE
TERKA 3 ET 5 RUE LAVOISSIER
77400 Lagny sur Marne
EHTP
Impasse MAC GAFFEY
34070 Montpellier

N/REF: LH/JMG-N°51/2025

Objet : Portant sur des travaux. La liaison souterraine route d'Arpajon angle Cerfeuille data center

Affaire suivie par Monsieur Laurent HICQUEL, Responsable du Service Voirie

Monsieur,

En réponse à votre demande du 17 juillet 2025, je vous informe que vous avez l'autorisation de créer un forage souterrain Route d'Arpajon, angle Cerfeuille à OLLAINVILLE.

Toutefois, il vous faudra respecter scrupuleusement les prescriptions du service voirie de Cœur Essonne Agglomération annexées à l'arrêté.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU